

# CADRE CONSENSUEL DE LA **CÔTE D'IVOIRE**



**Pour une  
collaboration  
éthique multipartite**





# **CADRE CONSENSUEL DE LA CÔTE D'IVOIRE**

---

L'objectif de ce document est mettre en place un cadre permettant d'assurer une collaboration éthique multipartite dans le secteur de la santé en vue de mieux prendre en charge les patients.

## **PREAMBULE**

---

Considérant que :

A. Les représentants des diverses entités et des Organisations de la Société Civile (OSC) respectives, ci-après appelées "Adhérents", ont un intérêt partagé dans la prestation de soins de qualité aux patients en Côte d'Ivoire, la collaboration entre les Patients, les Professionnels de la Santé et l'Industrie Pharmaceutique est une nécessité;

B. Chaque Adhérent est membre d'un groupe régi par un code spécifique organisant son secteur d'activité en matière d'éthique;

C. Les Adhérents sont impliqués dans des interactions susceptibles d'entraîner des conflits d'intérêts et/ou des dilemmes éthiques qui doivent être résolus par la prise et l'application de mesures efficaces;

D. Chaque Adhérent a un rôle et une responsabilité uniques dans la prestation de soins de qualité aux patients;

E. Le document-cadre consensuel a été établi pour démontrer l'engagement commun à la création d'un environnement professionnel éthique ainsi que sa promotion en Côte d'Ivoire.

Le 11 octobre 2023, à Abidjan, avec le soutien et l'approbation des agences du secteur public (Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique ou AIRP, Comité National d'Ethique des Sciences de la Vie et de la Santé ou CNESVS), les Adhérents qui évoluent dans le système de santé de la Côte d'Ivoire, établissent par la présente le premier Cadre Consensuel devant régir une collaboration éthique multipartite.

Les Adhérents conviennent et reconnaissent les engagements suivants, qui visent à promouvoir la santé et la sécurité des patients en Côte d'Ivoire.







## **ENGAGEMENTS**

Les Adhérents s'engagent à:

1. Promouvoir l'intégrité, l'indépendance, la transparence, la responsabilité pour une meilleure prise en charge des patients;
2. Encourager le dialogue, la collaboration franche, la confiance et le respect entre les Adhérents;
3. Promouvoir le développement, l'alignement et la mise en œuvre efficace des codes d'éthique et des systèmes d'intégrité par toutes les parties prenantes de la santé, dans un souci de cohérence avec les lois de la Côte d'Ivoire et les meilleures pratiques internationales;
4. Développer des programmes de sensibilisation, d'éducation et de formations spécifiques aux secteurs de la santé sur l'éthique et la conformité, y compris les codes d'éthique, la législation et la réglementation et autres normes;
5. Intégrer dans leur pratique, les principes des codes de déontologie et d'éthique de chacune des parties et sensibiliser le grand public sur les engagements en terme d'Éthique;
6. Encourager l'intégration continue de nouveaux Adhérents au cadre consensuel au fil du temps;
7. Revoir ces engagements annuellement après la signature.

## **RECOMMANDATIONS**

Les Adhérents recommandent de:

1. Mettre en place un comité de gouvernance qui aura pour but de:
  - définir le plan d'exécution;
  - assurer la revue et la mise à jour du cadre consensuel au moins une fois par an;
  - assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements;
  - et examiner l'incorporation des nouveaux membres.
2. Développer une approche inclusive publique/privée sur les questions d'éthique.





# SIGNATURE DES ADHERENTS

La Coalition des organisations  
de lutte contre le cancer  
COLEC  
ATIA Assano Victorien

COMITE NATIONAL  
DES SCIENCES DE  
LA VIE ET  
DE LA SANTE

AIRP  
Assane GURBAYE

D. Kisey-Kpe  
Léonel  
V.I.  
LIDA

ASSOCIATION DES SAGES-FEMMES  
IVOIRIENNES (ASFI)  
Diallo AWA epse YAO

Ordre National des  
Pharmaciens de Côte  
d'Ivoire







---

## GLOSSAIRE

---

- **Association de patients**: désigne de façon générale une organisation à but non lucratif qui représente principalement les intérêts et les besoins des patients, de leurs familles et/ou leurs soignants.
- **Éthique**: peut être définie comme une réflexion sur les comportements à adopter pour rendre le monde humainement habitable. En cela, l'éthique est une recherche d'idéal de société et de conduite de l'existence, dans le respect total et la protection de la dignité ainsi que des droits des personnes.
- **Gouvernance**: désigne l'ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un Etat, d'une institution ou d'une organisation qu'elle soit publique ou privée, régionale, nationale ou internationale.
- **Intégrité**: c'est le fait d'agir avec honnêteté et respect, être fidèle aux valeurs et prendre des décisions justes.
- **Professionnel de la Santé**: désigne toute personne exerçant une profession médicale ou pharmaceutique, les dentistes ou le personnel infirmier ainsi que tout professionnel pouvant prescrire, recommander, acheter, fournir, vendre ou administrer un produit pharmaceutique.
- **Organisations de la Société Civile**: désigne les organisations non gouvernementales (ONG), les fondations (publiques et privées), les associations professionnelles, les syndicats, ainsi que les coopératives et les acteurs économiques dont les missions principales les définissent comme des entreprises sociales.

---

## REFERENCES

---

- Kenya Consensus Framework
- Cadre de consensus international pour une collaboration éthique: <https://www.ifpma.org/subtopics/consensus-framework-for-ethical-collaboration/>

### Autres sources existantes:

- Décret No 2020-407 du 22 avril 2020 portant réglementation des essais cliniques en Côte d'Ivoire (JORCI)
- Politique pharmaceutique nationale

